

Mairie de Darnets

Bulletin Municipal
n°10 Décembre 2003



Mairie

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91

Fax : 05.55.93.13.06

E-Mail :

mairiededarnets@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.darnets.correze.net>

Horaires d'ouverture

Lundi de 9h à 13h

Mardi de 9h à 13h

Mercredi de 9h à 13h

Vendredi de 9h à 16h

M. le Maire Alain Brette

Tél. : 06.08.58.53.60.

E-Mail : alainbrette@aol.com

Sommaire

Démographie

Notre commune

Les associations

**La Communauté
de Communes**

DEMOGRAPHIE

Naissances

Andréa, le 03 août au foyer de **M. et Mme GANNE** (commune de Soudeilles) .

Antoine, petit-fils d'**Eliane JANOUÉIX**, e 29 Septembre.



Arrivées

M. Marc GALOT(employé chez **M. J.BAILLY**)
au bâtiment communal .

Décès

Mme M. Thérèse FAUGERON (née à **Darnets** le 06 Avril 1903) décédée le 16 Mai 2003 à **Asnière Sur Seine** (Hts De Seine) .

M. ET Mme DOCK Edouard et Iliane de Sambreville (Belgique)-accident d' ULM le 17 Août 2003 .

M. Raymond PLAS le 21 Août 2003 à Ussel .

Mme Marie BORDES (Espagne) le 26 août 2003 .

M. Henry Guy BILLET (le Mas) le 04 décembre 2003 .

ATTENTION : LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES EST FIXEE AU 31 DECEMBRE



NOTRE COMMUNE

CONTRAT DE M. MICHEL LACOMBE

✓ Le contrat de **M.M. LACOMBE** en tant qu'agent d'entretien sera effectif au 01 Janvier 2004.

RENTREE SCOLAIRE

✓ La rentrée scolaire s'est bien déroulée le 2 septembre dernier. L'effectif du regroupement pédagogique se décompose de la façon suivante :

12 enfants pour **DARNETS**, dont deux nouveaux (Matthieu **ARLANDA** et Aymeric **PEUCH**). Il est également à noter l'arrivée d'une nouvelle maîtresse, Mademoiselle Stéphanie **MAGNE**, pour seconder Madame **SENECHAL**.

17 enfants pour **SOUDEILLES**

✓ Quelques problèmes relatifs aux horaires de passage du transporteur concerné, à savoir **M. AMREIN** avaient été signalés, une réorganisation des horaires a été rapidement faite.

✓ **Restauration scolaire**

Le taux annuel qui fixe les modalités d'encadrement des prix des cantines scolaires est fixé à **2,3 %** pour l'année scolaire 2003-2004 par décision préfectorale .

Etant donné, d'une part le lourd déficit global des communes pour l'année 2002 en matière de cantine scolaire, à savoir :

	DARNETS	SOUDEILLES	TOTAL
Dépenses cantine scolaire	13 872,52 €	22 463,95 €	36336,47 €
Recettes cantine scolaire	3 876,00 €	14 181,12 €	18 057,12 €
Déficit	9 996,48 €	8 282,83 €	18279,31 €

D'autre part, par lettre en date du 26 août 2003, les Ambulances **SAINT PATRICK** d'**EGLETONS**, chargés du portage des repas de cantine ont annoncé une augmentation de **0,30 €** par transport, à savoir **17,30 €**

(modifiables en cas de déviation) pour la rentrée scolaire 2003-2004.

En conséquence, compte tenu du fait que les tarifs des repas sont restés inchangés au prix de 2,40 €, depuis plusieurs années, et sachant que les dépenses inscrites ne prennent pas en compte les charges liées aux locaux (électricité, eau, entretien...) et que le déficit est supérieur à 50% du coût de fonctionnement, en accord avec **Monsieur le Maire de SOUDEILLES**, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le prix du repas de 0,10 € en le fixant à **2,50 €**, à compter de la rentrée scolaire **2003-2004**.

✓ **CLSH Darnetz / Soudeilles**

28 enfants ont fréquenté le centre de loisirs en Juillet 2003. Cette bonne fréquentation est due en partie à l'inscription à la carte

- Demi-journée
- Journée
- Ou semaine

Depuis la rentrée, les tarifs sont inchangés. Les horaires d'ouverture sont :

- Lundi . Mardi . Jeudi .Vendredi = 7h30 à 8h45 / 16h30 à 18h30
- Mercredi A.M = 13h30 à 18h30
- Mercredi libéré = 7h30 à 18h30

Malheureusement, nous n'avons pas pu faire d'activité cidre, faute de pommes, mais nous souhaitons reconduire cette rencontre l'année prochaine avec les parents et les enfants

En novembre, nous avons apprécié la visite de l'atelier de chapeaux « **Cherri Bibi** » à **Combressol**, où nous avons, avec les parents et les enfants présents, pu admirer le savoir-faire des personnes présentes et apprécier leur accueil chaleureux.

Les enfants et animatrices avons beaucoup aimé, lors d'une activité randonnée, rencontrer et discuter avec **Madame Denise Bourneix** à **Minchamps** et **Madame Vialle** à **Lachaux**.

Ces rencontres sont importantes pour les enfants mais aussi pour les adultes du fait des échanges spontanés et de l'imprévu de ces échanges.



TRAVAUX

✓ **Voirie Forestière de la Forêt de Ventadour**

La **DDAF** vient de lancer la procédure d'appel public à la concurrence. A ce jour, **23** entreprises ont demandé un dossier, l'ouverture des plis est prévue pour bientôt (**18 ou 19 Décembre**). On peut donc espérer un début de chantier pour début Avril si le temps le permet, et la disparition du point noir situé à **La Forêt**.

✓ **VC 2 de La forêt au Lieuteret**

...En réalité du croisement avec la route forestière et le Lieuteret. Les travaux ont débuté réellement le **12 Novembre 2003**. C'est l'Entreprise **MARUT** de **Lapleau** qui est chargée de la partie terrassements. Merci aux propriétaires riverains qui ont permis la mise en conformité de cette route qui, lorsqu'elle sera terminée, avec un revêtement en enrobé, permettra le passage des grumiers sans risque d'être « défoncée ». L'abattage de quelques arbres situés trop près de la route, les élagages prévus devraient assainir la voie et lui donner un attrait plus sympathique.

✓ **Dissimulation du réseau France Télécom au Château du Lieuteret -Tranche n° 1**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2003, la décision de réaliser les travaux de dissimulation des réseaux **France Télécom** a été confirmée.

Le dossier « Avant projet sommaire » établi par le Bureau d'étude **SOCAMA** de **TULLE** estime, en première approche, le coût des travaux de génie civil et de la maîtrise d'œuvre à **36 000 € H.T.** soit la somme de **43 055,99 € T.T.C.**

Les travaux de dissimulation du réseau aérien de téléphonie seront réalisés en coordination avec les travaux d'enfouissement des lignes électriques dont les dépenses sont prises en charge en intégralité par **EDF**, le Conseil Général ou l'Europe (**FEDER**), et le Syndicat d'Electrification (**S.I.E.R.R.E.**) présidé par notre maire, **Alain BRETTE**.

Ces travaux sont de nature à améliorer l'esthétique aux alentours du château du **Lieuteret**.



Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant des travaux : **43 055,99 € T.T.C.**
Subvention C.G (43% du H.T) **15 480,00 €**
Emprunts et fonds propres + **FEDER (57%**
du H.T) **20 520,00 €**

T.V.A. (19,6%) 7 056,00 €

La mission de maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études **SOCAMA**, pour un montant de **2 437,13 € T.T.C.**



✓ **Pont de la Révolution**

Merci à **G. GANNE**, **Mimi GUILLAUMIE**, **B. BEYNE** et à tous ceux qui ont apporté leur aide pour remettre ce passage en état. Il y avait du travail : réfection des fossés, captage des sources, pose de tuyaux. Les trous ont été comblés avec des déchets d'enrobé. (Nous envisageons de déposer des demandes de subventions pour le mettre en deux fois deux voies...) **Alain Magimel**, très ému, en a encore la larme à l'œil !!!

✓ **Puits**

Tant que nous sommes au **MONTUSCLAT**, des nouvelles des projets de restauration des puits du village, le dossier déposé par **M. et Mme GUILLAUMIE** est entre les mains du **Conseil Régional**, nous attendons sa réponse (Il en est de même pour la fontaine « Romaine » près de l'église). Le dossier concernant le « puits **LINNOT** » sera déposé dès que la Municipalité en sera officiellement propriétaire, il faut attendre que toute les formalités « administratives » soient accomplies. Merci encore à **M. LINNOT**

✓ **Assainissement**

Les travaux confiés à l'entreprise **CROUTE** de **CHALVIGNAC (CANTAL)** avancent de manière très satisfaisante, malgré le retard pris au début.

Les réseaux sont terminés. Les bassins sont terrassés. Il reste à mettre en place les dispositifs de filtration, puis à vérifier l'étanchéité des canalisations. Ce contrôle sera réalisé par **SANICENTRE**, par caméra, début décembre.

Ensuite, vous pourrez faire effectuer vos branchements.

Je vous rappelle que, à partir de la fin des travaux – probablement fin décembre – vous disposez d'un délai de 2 ans pour raccorder vos eaux « usées et vannées ». Passé ce

délai, une facture d'assainissement vous sera adressée, que vous soyez connecté ou non
 Au bout de 10 ans, les travaux seront exécutés d'office et, bien sûr, à votre charge.
 La commune a demandé à l'entreprise **CROUTE** de réaliser ces travaux pour les bâtiments communaux (logements, mairie, école, cantine *et* auberge)



✓ **Demande de subvention**

Le Conseil Municipal demandait le renforcement de la **vc** du **Lieuteret** à **Genestine**, voie très sollicitée par les forestiers. Aide reportée par le **Conseil Général** .



EAU

Les points de prélèvement

	<i>Lieu-dit</i>	<i>Commune</i>
Captage n° 1		Combressol
Captage n° 2		Palisse
Forage n° 1	L'Etang	Darnets
Forage n° 2	L'Etang	Darnets

Les eaux recueillies aux captages 1 et 2 sont dirigées vers le château d'eau du **Lieuteret**, commune de **Darnets**, celles provenant des forages 1 et 2 sont pompées vers le poste de surpression du **Lieuteret**, commune de **Darnets**.
 Il n'existe pas de comptage individuel ou collectif sur les lieux de prélèvement.

Données statistiques

<i>Nombre d'habitants</i>	341
---------------------------	-----



<i>Résidences secondaires</i>	51
-------------------------------	----

<i>Population INSEE</i>	350
<i>Population DGF</i>	401



		<i>Evolution</i>	
<i>Nombre de compteurs</i>	217	+ 1	+ 0,46 %
<i>Volume d'eau vendu</i>	17 357 m ³	-2119m ³	-10,88%

Qualité de l'eau

<i>Lieu de prélèvement</i>	<i>Conclusions</i>
Captages 1 et 2	Eau non conforme aux exigences de qualité du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. La faible valeur du PH mesuré confirme la très faible minéralisation de l'eau distribuée et donc son agressivité vis à vis des métaux . La mise en place d'un traitement correctif est nécessaire. (PH = 5,60 < 6,50)
Forage n° 1	Idem (PH = 6,05 < 6,50)
Forage n° 2	Idem (PH = 6,20 < 6,50)
Le Bourg	Idem (PH = 6,20 < 6,50)

Prix de l'eau

Délibération du conseil municipal en date du 30 Juin 2001, reçue en Sous-Préfecture d'Ussel le **07Septembre 2001** :

		<i>Montant pour la période</i>
Abonnement compteur	3B € par an	7 605,00 €
Prix du m ³ consommé	0,55 €	9 546,35 €
Somme revenant à la commune		17 151,35 €
F.N.DAE.	0,021 34 €/m ³	370,42 €

Redevance Agence de Bassin		804,93 €
----------------------------	--	----------

Autres recettes

Forfait pour accès au réseau d'eau potable comprenant le raccordement, la fourniture et la pose d'une vannette et l'installation du compteur: **80 €.** (Travaux effectués par l'agent communal). Délibération du conseil municipal en date du **30 Juin 2001**, reçue en **Sous-Préfecture d'Ussel le 07Septembre 2001** (Nouveaux tarifs établis par délibération du 21 Novembre 2003:

Dette : Néant

Travaux réalisés au cours de la période

Travaux	Montant
Mise en place de compteurs intermédiaires	1275,00 €
Remplacement de vannettes et de compteurs, divers travaux	néant

Travaux programmés pour la prochaine période

Remplacement et renouvellement de compteurs et de vannettes.

Mise en place de compteurs sur le circuit d'alimentation pour permettre une meilleure détection des fuites.

Jonction entre les forages et le château d'eau, et création d'une unité de minéralisation au niveau du château d'eau. (Dossiers demandés à la **DDAF de la Corrèze** et toujours en attente depuis **7 ans!**)

✓ **Les derniers achats en date :**

Acquisition d'une cuve neuve et d'un surpresseur pour d'un montant de **1 680,68 €** (*Entreprise **MIANE ET VINATIER***).

✓ **Compteurs ZENNER** :devis d'un montant d'environ **2 000 €** pour des compteurs et autres fournitures.

✓ **Convention SIRTOM**

En date du 16 mai 2003 **le Conseil Municipal** avait pris la décision d'accepter la mise en

Mairie de Darnets

place du système de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères . La préparation, la facturation et le suivi de la redevance nécessitent une collaboration étroite entre les Services du **SIRTOM** et ceux des communes concernées ainsi que l'utilisation d'un logiciel spécifique, fourni par le **SIRTOM**. Une convention entre les services du **SIRTOM d' EGLETONS** et la Commune de **DARNETS** , définissant les différentes mesures appliquée en pareil cas a été signée .

✓ **Mise à disposition de bennes**

Ci dessous le courrier adressé à la Mairie par M. le Président du SIRTOM

Afin de mieux gérer le service de mise à disposition envers les communes adhérentes du SIRTOM, de bennes pour la collecte des encombrants et des ferrailles, il nous est apparu utile d'établir un calendrier de manière à organiser des rotations régulières, à raison d'une semaine par commune, **2 fois par an**. Cette prestation sera complétée courant 2004 par un ramassage en porte à porte des encombrants. La benne sera déposée pour une durée de **8 JOURS** à l'emplacement que vous aurez choisi, pour être enlevée en fin de période considérée, ou avant si elle est totalement remplie, mais ne sera pas remplacée. En **2004**, votre commune (**DARNETS**) est concernée pour les dates suivantes :
du vendredi 23 avril au vendredi 30 avril 2004
– Fer
du lundi 16 août au lundi 23 août 2004
– Encombrants



Je vous serais reconnaissant de veiller à faire respecter les consignes de dépôt par une information soutenue envers vos administrés.

benne ferrailles : uniquement la ferraille et les appareils ménagers.

benne encombrants, canapés, fauteuil, gros plastiques, batteries, sommiers.

Je vous remercie pour votre collaboration, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

L. SUAU.

L'information est donnée...



✓ **ATESAT (voir le bulletin n°9)**

La Mission d'Assistance Technique à la gestion communale (**A.T.G.C.**) actuellement assurée par la **D.D.E.** pour la commune ne peut se poursuivre au delà du **31 décembre 2003.**

Considérant que la commune peut bénéficier de la nouvelle assistance technique fournie par l'État aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de confier à la **Direction**

Départementale de l'Équipement de la Corrèze une mission d'assistance technique fournie par l'État aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (**A.T.E.S.A.T**).

Dans ce cadre, les services de la **DDE** demandaient aux communes de répertorier leurs Voies Communales et leurs Chemins Ruraux. Il suffit de prendre une carte et de compter se dirent les Mairies, et il en fut fait ainsi...pas à **DARNETS** !!! C'est munis du décamètre, du mètre et du décimètre que **Michel VERNET** et **Bertrand BEYNE** ont sillonné notre territoire pendant trois mois pour mesurer, faire l'état des lieux.

112, c'est le nombre de Chemins Ruraux répertoriés...pas tous en bon état...plus ou moins fréquentés...mais témoins d'un passé pas si lointain.

Voilà un bel exemple de coopération ente les générations .

✓ **Logements Locatifs**
Bail emphytéotique

Le bail emphytéotique est consenti et accepté pour une durée de 55 ans à compter du 1^{er} Janvier 2004 moyennant un loyer annuel de 1€ payé par l'Office Départemental d'HLM le premier janvier de chaque année. Le bail se terminera ainsi au 31 Décembre **2058.**

✓ **Dessouchage**

Le devis estimatif pour le dessouchage et l'évacuation des souches s'élève à **1387.36 €** TTC (Ent.**CROUTE**)

✓ **Acquisition d'un encart de publicité**

Mairie de Darnets

Le journal « **L'ECHO** », en partenariat avec le **Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin** a consacré des pages spéciales à la « **Fête des Associations** » qui s'est

déroulée le 20 septembre .

Songeant à l'intérêt que représentait pour la commune de **DARNETS** l'acquisition d'un encart publicitaire donnant droit à toutes les informations concernant les associations et les structures annexes de la Mairie, le **Conseil Municipal** a décidé d'acquérir un encart publicitaire en couleurs, imprimé sur un seizième de page pour un montant de **182,53 Euros T.T.C.**



EN BREF

✓ **Entreprise LEHM à EGLETONS** : un devis d'un montant de **442 €** a été établi en vue de l'acquisition d'un gyrophare et de triangles de signalisation pour le tracteur. L'Assemblée décide de demander, en complément, un devis au **Parc de l'Équipement**. Affaire à suivre .

✓ **Achat d'un siège** conducteur pour le tracteur de la commune : **478,40 €** (Ent.**SUDOUR**) .

✓ **Vente du fournil de Madame GAURIAT** : C'est tout à fait par hasard que le **Conseil Municipal** a appris la vente du fournil de **Madame GAURIAT**. En outre, le fournil n'a pas été vendu pour être restauré mais pour être démolé permettant ainsi à l'acquéreur d'utiliser les pierres à d'autres fins.

S'appuyant sur la préservation et la protection du petit patrimoine rural, **M. le Maire** tenté auprès de la **D.D.E.** de retarder la vente : en pure perte. Il a alors tenté de faire revenir **Madame GAURIAT** sur cette décision et de l'amener à vendre son fournil à la Commune en vue d'une restauration : un refus catégorique lui a été opposé. C'est vraiment regrettable .

✓ **Disparition du panneau de signalisation « Minchamps »**

Cette disparition a été constatée depuis peu de temps. Est-ce l'œuvre d'un mauvais plaisant ? Toujours est-il qu'il conviendra de pourvoir à son remplacement.

✓ **EDF- Redevance pour occupation du domaine Public- année 2002 – 2003**

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au titre de l'année 2003 est fixé à **155.57 €**.



✓ **Vérification de l'éclairage public**

Contact à été pris avec l'Entreprise **INEO** pour le réglage des cellules photo-électriques, le remplacement des ampoules défectueuses. Les dysfonctionnements cesseront, ça c'est sûr.

✓ **Festival de La Luzège**

Dans le cadre du **17^{ème} Festival de la Luzège**, la commune de **DARNETS** avait accueilli, le 10 août dernier, un spectacle intitulé « **Histoire de voir la Lune** ». La commune de **DARNETS**, la somme de **804,17 Euros** a été versée au **Festival de la Luzège** au titre de la cession de droits de représentation du spectacle. Le spectacle a attiré **23** spectateurs.

Sans remettre en cause la qualité des spectacles proposés ni le fait que ce type de manifestation doit être accessible à toutes les populations y compris, et peut être surtout aux habitants des « petits » villages isolés, le nombre de spectateurs, mis en relation avec le coût incite à réflexion.

Comment attirer plus de personnes ? Quel type de spectacle proposer ? Faut-il repenser le choix de la date ? L'information en amont a-t-elle été suffisante ?

✓ **Restauration de l'ancien cadastre et des registres d'état civil**

L'état actuel de l'ancien cadastre et de certains registres d'état civil nécessitaient des travaux de restauration. En outre, il fallait aussi songer à faire relier les registres d'état civil des années **1972-1992**.

Dans le cadre du programme de restauration des archives communales, il est possible d'obtenir une subvention du **CONSEIL GENERAL** à hauteur de **50 %**.

Le devis établi par les ateliers **J.J. REYGNIER** d'**AURILLAC** dans le **Cantal**, dont le montant s'élève à **3 995,24 Euros** T.T.C a été accepté par le **Conseil Municipal**.

Bien sûr le prix des travaux a suscité quelques commentaires mais nous avons considéré que

ces documents faisait partie du patrimoine de la commune. Ils ont été réalisés par les générations précédentes, l'ancien cadastre, atteint par un « champignon » devait être sauvé.

✓ **Présentation et protection du trésor de l'église**

Dans le cadre du programme « **Patrimoine 2000** », il avait été décidé d'inscrire la mise en valeur du trésor de l'église. Une délibération en date du **24 mars 2000** avait d'ailleurs été prise à cet effet et après étude du projet, des subventions de **l'État, du Conseil Régional** et du **Conseil Général** avaient été octroyées. Considérant les retards importants pris dans l'élaboration des travaux, les Services de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** se sont vus contraints à devoir faire appel à d'autres entreprises dont les devis se sont avérés plus élevés que lors de la première consultation. En conséquence, et sans que la participation de la Commune n'ait à subir d'augmentation, une seconde convention de partenariat avec **l'État** en ce qui concerne le nouveau montant des travaux doit être signée.

COMMÉMORATIONS OFFICIELLES RELATIVES À LA GUERRE D'ALGÉRIE

Vous trouverez ci-joint le courrier que nous avons reçu des services de la Préfecture et la réponse adressée par le **Conseil Municipal** de **Darnets**.

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

OBJET : Cérémonie du 5 décembre 2003

La cérémonie, qui se déroulera le 5 décembre 2003, célébrera la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Elle sera l'occasion de rendre un hommage solennel à tous les anciens combattants et victimes de guerre.

Je vous prie de bien vouloir, en accord avec les associations d'anciens combattants organiser

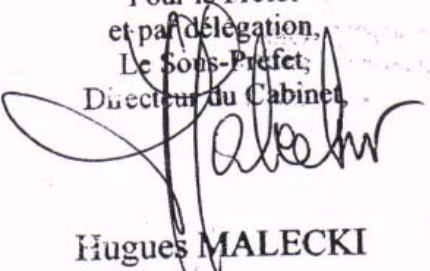
dans votre commune la célébration de cette journée dans le respect de vos prérogatives. Dès que Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants aura transmis à mes services le message qui devra être lu à l'occasion de la cérémonie.

Je ne manquerai pas de vous en adresser un exemplaire. Je tiens à vous préciser que vous pouvez lire vous-même ce message ou, si vous le souhaitez, donner délégation à un ancien combattant ou à un président d'association de votre choix.

Enfin, comme vous le savez, les bâtiments et édifices devront être pavoisés aux couleurs nationales du jeudi 4 décembre au samedi 6 décembre 2003.

Je vous serais reconnaissant des mesures que vous voudrez bien prendre pour la mise en œuvre de ces dispositions, en liaison avec les représentants de l'autorité militaire et civile. Je tiens également à vous rappeler qu'il est désormais établi que seule la journée nationale du 5 décembre a une valeur officielle. Les autres cérémonies que des associations pourraient continuer à organiser en relation avec la Guerre d'Algérie conserveront leur statut associatif actuel.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur du Cabinet.



Hugues MALECKI

Notre avis :

Le **19 Mars 1962** étaient signés les accords d'Evian qui mettaient fin à la guerre d'Algérie, Depuis, cette date est commémorée par les anciens combattants d'Algérie regroupés majoritairement dans la **FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)**.

A leur demande, une proposition de loi avait d'ailleurs été votée par l'Assemblée Nationale en janvier **2002**, en raison de la lenteur du Sénat et des changements politiques ultérieurs, cette proposition n'eut pas de suite. Or, sans concertation avec les principaux intéressés, le Gouvernement vient d'instituer, par décret, une commémoration officielle le **5 décembre**, jour où fut inauguré par le **Président Chirac**, un monument relatif à la Guerre d'Algérie.

Ce choix sans lien réel avec l'histoire est totalement réprouvé par la **FNACA** et son congrès départemental qui vient de se tenir le 5 octobre, l'a vigoureusement stigmatisé .

S'agissant d'une célébration officielle, les communes sont interpellées par ce choix et c'est en ce sens que les Conseils Municipaux peuvent prendre position .

Motion adoptée par le Conseil Municipal :

*Le Conseil Municipal de Darnets :
Rappelle que les organisations les plus représentatives des anciens combattants d'Algérie ont toujours commémoré la date du 19 mars 1962 qui marque la fin de la guerre d'Algérie. Constate que le choix fait par le Gouvernement de fixer au 5 décembre les commémorations officielles relatives à la guerre d'Algérie est arbitraire et ne correspond pas à un événement majeur lié à celle-ci. Demande que soit réexaminé ce choix et que le 19 mars soit conservé comme date de commémoration.*

APPROUVEE à l'unanimité

✓ Aides en faveur du logement

Aides en faveur du logement, mises en place par le **Conseil Général de la Corrèze**, l'**ANAH**, en collaboration avec le **PACT ARIM**



L'habitat est un problème récurrent. De plus en plus d'immeubles vacants se dégradent,

détériorient le bâti de nos villages, alors que nous manquons de logements locatifs. C'est pourquoi, nous devons sensibiliser les propriétaires privés susceptibles d'engager des travaux de rénovation.



Vous trouverez ci-joint, une plaquette à destination du public, pour vous informer des possibilités et des aides que vous pouvez solliciter afin d'engager des travaux de réhabilitation en vue de créer des logements locatifs.

Vous pourrez retirer une affiche ou des plaquettes supplémentaires au siège de **la Communauté de Communes ou à la Mairie**. Le verso de ces plaquettes pouvant être utilisé pour faciliter la prise de contact.

Pour en savoir plus Retourner le questionnaire ci-dessous au **PACT Corrèze 14, avenue Victor Hugo 19000 TULLE**

Tél: 05 55 20 58 64

Fax: 05 55 20 58 73

Nom : Prénom

Adresse :

.....

tél:

Horaire où on peut vous contacter de préférence.....

Adresse du bâtiment à améliorer :

Situation du bâtiment : Centre-bourg/Ville
 Périphérie Centre-bourg/Ville Rural
 Le bâtiment est-il construit depuis plus de 15 ans
 oui non

Le bâtiment a-t-il servi de logement :

S'agit-il : d'une maison individuelle

oui non

d'un immeuble de 2 logements ou plus

Nombre de logements occupés : I _____ I

Nombre de logements vacants : I _____ I

Y a-t-il un logement situé en rez-de-chaussée :

oui non

Etat général du bâtiment moyen mauvais

vétusté

Vos intentions en quelques mots

.....

.....

 Vos questions principales :

Un(e) conseiller(ère) prendra contact avec vous et vous apportera une première information sans engagement de votre part.

ASSOCIATIONS

Pour mémoire : Un petit mot de l'ancien Président/Président Honoraire de la Société de Chasse

Courant Mai 1982 , pour répondre à une demande de Monsieur **Raymond DUTHEIL** , je me suis rendu au **MALEYRE** , l'homme était dans son lit, très vite le Père des associations m'a dit: « cette société de chasse je l'ai créée , ne la laissez pas tomber ! »

Voilà très schématiquement comment je suis devenu le second président de l'association.

Pendant 21 ans j'ai , bien entendu, assumé le travail et les responsabilités qui se rattachent à la fonction , je l'ai fait avec foi et conviction; *21 ans* !

c'est un laps de temps qui compte dans la vie d'un homme. C'est pour moi 21 ans d'excellentes relations

avec la **Fédération Départementale**, c'est encore 21 ans de rapports courtois avec **l'Administration**, c'est aussi 21 ans de réunions , celles que j'ai préparées et présidées, celles auxquelles j'ai assisté, toujours sympathiques et bien souvent enrichissantes.



QUELQUES DATES PRIVILEGIEES :

1982 : Les finances ne sont pas florissantes , malgré cela nous achetons un amplificateur qui va nous permettre de sonoriser nous mêmes trois salles qui recevront les participants à la poule au gibier , toutes les équipes mettent la « *main à la pâte* » le travail se réalise dans une bonne ambiance , tout marche bien ,les recettes augmentent; cette situation (préparation de plusieurs salles) se répétera jusqu'en 1995 année d'utilisation de la salle polyvalente.

1986 : Grace à un recours gracieux sollicité auprès de **Monsieur le Préfet** le 3 août 1985, nous

obtenons l'autorisation de prélever un cerf. C'est l'année du premier repas communal ! il est cuisiné par les Chasseurs.

1989 : Les premières cultures sont réalisées à **Genestine** après défrichage d'un champ donné gracieusement par Monsieur **André DUTHEIL**, ce terrain était la propriété de la famille **MEYNIE**, il appartient aujourd'hui à monsieur **FOUREL**.

1993 : Je ne peux m'empêcher de vous rappeler qu'en Janvier de cette année-là, quelques mois après le décès de ma femme, j'ai présidé, entre deux opérations, une réunion que je garde encore en mémoire en raison d'un respect inhabituel et à la fois particulièrement touchant et réconfortant.

1996 : Quelques grains de sable sont jetés le 31 Août dans les « rouages de la mécanique », cela à l'occasion d'une battue anticipée de chasse aux sangliers, « **ce qui était décidé le matin était détruit l'après - midi** » ! .

1998 : 7 novembre ! c'est le commencement d'une interminable et pénible période d'empoisonnement de chiens, de chats, de hérissons et autres animaux de la faune sauvage .

24 Juin : la société se constitue partie civile contre un groupe de braconniers arrêté le 12 de ce même mois.

1999 : 12 Janvier, Tribunal correctionnel de **TULLE**, les braconniers sont reconnus coupables, ils doivent nous verser la somme de 2 000 *francs*, ce qui couvre nos frais d'avocat.

Avril, Mai, Juin, Juillet : Réactualisation des cessions des droits de chasse, les propriétaires du foncier non bâti sont contactés et signent dans la proportion de 98%.

2000 : Sur demande de la fédération, en accord avec la Mairie, les chasseurs prêtent leur concours pour dégager les chemins obstrués par la tempête.

2001 : 24 Février, la Société se constitue partie civile contre la personne mise en examen dans l'affaire des empoisonnements .

2002 : c'est la triste année des déboires, quelques personnes atteintes par le virus du commandement et agacées par le fait que le Président veuille tout savoir, se sont attribuées le droit de **DECIDER** dans l'illégalité la plus totale ; *résultat* : une ramette de papier fluo a été payée **85 euros** à l'imprimerie **LARAVOIR** alors qu'elle valait **17 euros** chez **J.P.G.**

OUI le Président se doit de tout savoir, même en matière de budget, car il a toutes les responsabilités, (pour mémoire, se référer aux statuts).

2003 : le 3 août j'ai démissionné en rappelant très fort ce que j'avais dit tout doucement le 4 Août

2002, à savoir que les décisions se prenaient en réunion au siège social et non ailleurs.

30 Septembre : je me suis rendu au **Tribunal de Grande Instance** de **TULLE** pour assister aux plaidoiries concernant l'affaire des empoisonnements ; parmi les nombreuses plaintes déposées environ 150, l'une d'entr'elles ne visait pas **Monsieur B**, elle s'adressait à une personne non mise en examen et jouissant du titre de braconnier. (**Journée du 6 septembre à la salle des fêtes : il y aura deux mots dans le prochain bulletin**)..

H.CEYRAT

✓ **Club des Aînés**



LE MOT DU PRESIDENT

Notre sortie d'automne : Compte tenu du voyage à **TOULOUSE** et **COLOMIERS**, à ce jour le plus long et le plus onéreux de toutes les sorties d'été, nous avons proposé à nos adhérents de rester près de chez nous, cela, afin d'avoir des dépenses semblables à celles de 2002. Ainsi, nous sommes allés déjeuner à la ferme auberge des sources à **BEYNAT** après avoir visité à **TULLE** le musée du **CLOITRE** avec attention particulière sur le secteur accordéon, en définitive les adhérents qui ont participé à toutes les invitations de 2002 et 2003 **auront déboursé 04 euros** de moins en **2003** ; le budget prévisionnel avait été revu avant de partir à **TOULOUSE**.

Le repas de Noël : il se fera le **Jeu** **11 Décembre**, il sera préparé et servi par les Etablissements **FRAYSSE** de **CORREZE**. compte tenu des circonstances actuelles, nous n'avons pas sollicité **l'Auberge du Presbytère**, ce que nous faisons habituellement. Cette décision a été prise par le Conseil d'Administration.

H.CEYRAT

PS : Le bulletin ne sera peut-être pas distribué à cette date là.





Les membres de l'Association ont procédé au renouvellement du comité directeur. La nouvelle constitution est la suivante :

- ◆ Président : **GRANDEAU Christian**
- ◆ Vice-président : **MICALAUDIE Jean-Claude**
- ◆ Secrétaire : **HAZELAS Philippe**
- ◆ Secrétaire adjoint : **AMELIN Roland**
- ◆ Trésorier : **LACOSTE Jean-Pierre**
- ◆ Trésorier adjoint : **VEYSSADE Jean**

La *Société de Chasse de DARNETS* remercie l'ancien président Monsieur **HENRI CEYRAT** pour son dévouement et sa bonne gestion pendant 21 années. Un repas a été organisé en son honneur le 6 septembre dernier.

◆ Les écoutes du brame du cerf ont eu lieu les 22 et 23 septembre. La **Fédération Départementale de Chasse** avait délégué Monsieur et Madame **ROBIN Ludovic**, Messieurs **MICALAUDIE Jean-Claude**, **LACOSTE Jean-Pierre**, **HAZELAS Philippe** et moi-même. Après deux nuits passées à la belle étoile, il a été entendu un cerf en provenance de **LA GAYEE**, et entraperçu un autre à **ESPAGNE**. Le cheptel est en constante augmentation.

◆ Lâchers de gibiers : Un lâcher de faisans a été effectué le 17 octobre en présence de tous les chefs d'équipe. La chasse du faisan est ouverte les week-ends et jours fériés.

◆ Poste de clôture : Suite à un problème généré par un vol ou un emprunt d'un poste, nous allons procéder, après récupération de tous les postes, à leurs identifications aussi bien pour la **Société de Chasse** que pour la gendarmerie. Nous solliciterons les chefs d'équipe pour les reprendre ainsi que les piquets et les fils.

◆ Dégâts dus aux sangliers : Suite aux dégâts successifs sur les nouvelles prairies se trouvant à **FONTMARTIN** et au **MONTUSCLAT**, toutes les équipes font tout leur possible pour gérer la population de sangliers.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

✓ *Présentation de l'étude « Espace Aqua-récréatif »*

Deux hypothèses sont formulées : Les groupes d'utilisateurs étant principalement les « scolaires », les hypothèses de dimensionnement du projet ont eu cette approche :

Hypothèse 1 : accueil simultané de 2 classes (soit au minimum 2 x 25 élèves x 5m²/élève = 250 m² de bassins).

Hypothèse 2 : accueil simultané de 3 classes (soit au minimum 3 x 25 élèves x 5m²/élève = 375 m² de bassins).

La comparaison entre le nombre maximal de classes à accueillir et le potentiel d'accueil démontre que le besoin peut être couvert par un équipement ne dépassant pas **375 m²** de plans d'eau couverts (seuil au-delà duquel il est nécessaire de doubler le personnel de surveillance en séance scolaire).

L'objectif premier de la Communauté de Communes n'est pas de réaliser un équipement à vocation uniquement « sportive » mais un espace nautique ludosportif complémentaire aux équipements voisins, notamment celui de **TULLE**, avec aussi le souci de limiter au mieux les coûts d'exploitations.

Deux options complémentaires au plan d'eau principal sont proposées :

Option A : aménagement d'une zone ludique extérieure comprenant des jeux d'eau disposés sur une plage minérale adaptée .

Option B : aménagement d'un toboggan intérieur de 40 mètres linéaires et d'un bassin de réception adapté.

Zone d'influence :

Le choix du Site d'Egletons est intéressant car il se situe à proximité de la RN 89 et de la sortie de l'A 89, des Z.A existantes : celle de **Chaulaudre à Egletons** et prochainement celle de **Bois Duval** sur la commune de **Rosiers d'Egletons**.

Une implantation en centre ville, à côté de l'espace **Ventadour** semble la plus appropriée : Parking déjà existant, Population scolaire importante, Projet de chauffage bois sur la commune d'Egletons qui profiterait à l'espace aqua-récréatif pour diminuer les coûts de fonctionnement tout en rentabilisant le réseau de chaleur.

D'autre part, en 2003, il a été constaté une augmentation significative de la fréquentation touristique sur le territoire.

Coûts :

Investissement : le coût total H.T.de l'opération (hors option) est estimé pour l'hypothèse basse entre **4** et **4,2 M €**. et entre **4,4 M €** et **4,6 M €** pour l'hypothèse haute.

Fonctionnement : il est difficile d'évaluer le coût annuel en fonctionnement qui variera selon les modalités de prise en charge des utilisations scolaires et associatives de l'équipement (entre autres) par la communauté de communes.

On peut estimer que si la collectivité intercommunale prenait en charge la totalité des coûts d'exploitation, le montant global annuel restant à sa charge serait de l'ordre de **210.000 € TTC**.

M. le Président rappelle que ce projet est à penser comme un outil de développement et d'attractivité de notre territoire. A ce titre, son analyse doit s'inscrire dans une démarche prospective, notamment sur le plan financier.

✓ **Bois Duval - Prix de vente prévisionnel**

Après avoir interrogé les Maires d'**Egletons**, de **Montagnac Saint Hippolyte** et de

Rosiers d'Egletons, le Conseil de

Communauté à l'unanimité fixe à **2.30 €** le prix prévisionnel de vente du m² de la future zone de **Bois Duval**.

Le coût définitif sera déterminé en fonction du solde « coût total – subventions » .



✓ **Animation Culturelle**

Mlle **Florence DIVERRES** a présenté au **Conseil** les dessins réalisés par **M. Martin VIERNE** . Elle propose qu'ils soient le support d'un calendrier illustré qui fasse la promotion de chaque Commune. (Voir le dessin de 1^{ère} page du bulletin). Ces calendriers devraient vous être proposés lors de la distribution de ce bulletin .

Mlle DIVERRES informe le Conseil que les rapprochements avec le **Pays d'Ussel** et la **Communauté de Communes de Neuvic** ont été faits pour conduire ensemble le dossier de « **Label Pays d'Art et d'Histoire** » . **Neuvic** a exprimé un avis favorable et, en coopération avec **la DRAC**, une prochaine rencontre sera organisée entre les deux **Communautés** .

✓ **Cristallisation des Ruines de VENTADOUR**

Sur les conseils de la **D.R.A.C.** un avenant au marché a été passé pour une somme de **157 850,63 €** qui permettra de réaliser des travaux complémentaires sur le site sans pour autant dépasser le financement initialement prévu.

✓ **Affaires Diverses**

Assistance Technique fournie par l'**Etat** pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (**A.T.E.S.A.T.**)

En cohérence avec les Communes adhérentes, la Communauté s'est positionnée auprès de la **D.D.E** sur la proposition de base (incidence financière pour 2004 : **4 858 €**).

✓ **Solidarité**

La catastrophe dont a été victime la Commune de Saint Hilaire Foissac , particulièrement touchée par les violents orages de cet été, peut toucher n'importe lesquelles de nos Communes, avec des conséquences financières (différentiel entre les factures et les retours d'assurance, subventions...) qui peuvent être difficiles à assumer.

Le principe d'une participation solidaire de la **Communauté** vis-à-vis d'une Commune



adhérente victime de ce genre de situation exceptionnelle a été voté à l'unanimité, attendu qu'il appartiendra au **Conseil** de définir au cas par cas, les conditions de cette participation solidaire.

✓ **Etude préalable à la gestion des cours d'eau communautaires**

La Communauté de Communes a lancé en juillet 2003 la phase 1 d'étude préalable.

Cette étude, d'une durée de 6 mois, est réalisée par le bureau d'étude **G2C**

Environnement, avec le concours financier du Conseil général, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, et de l'Europe. Le taux de subvention garanti étant de **80%**.

L'étude se compose de 4 grandes phases:

I Etat des lieux, diagnostic,

II Définition des enjeux et objectifs d'intervention

III Elaboration du programme de gestion sur 5 ans

IV Elaboration du dossier d'enquête public pour la DIG.

Chaque phase fait l'objet d'une réunion du comité de suivi afin de valider les orientations proposées.

Les cours d'eau à l'étude :

La zone d'étude, correspondant au territoire communautaire, prend en compte 209 km de cours d'eau composés du **Doustre**, de la **Luzège**, de la **Corrèze**, ainsi que leurs principaux affluents et sous affluents. La prise en compte du réseau hydrographique dans sa globalité permettra la compréhension du milieu aquatique et la mise en évidence des inter-relations entre les différentes entités hydrographiques.

Les premiers travaux, visant à la restauration ou à l'entretien de nos cours d'eau pourront débuter courant 2004.

Ces travaux seront réalisés par une structure compétente en matière de travaux rivière, sous le contrôle de la **Communauté de Commune**.

quelques rappels en matière de législation sur nos cours d'eau non domaniaux :

Les cours d'eau non domaniaux constituent l'intégralité du territoire de la **Communauté de Communes**. Ainsi, les interventions de la C.O.R. se situeront exclusivement sur des propriétés privées.

Droits des riverains :

Par l'art L215-2 (du code de l'environnement), le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rivières appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux à la propriété de la moitié du lit suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire...



Obligations du riverain :

Par les articles L215 (du code de l'environnement), le propriétaire riverain est tenu à l'entretien régulier de la végétation arborée, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Droits des collectivités :

La loi sur l'eau a permis que des collectivités territoriales puissent se substituer aux propriétaires riverains pour assurer l'entretien et la restauration des cours d'eau. Dans ce cas c'est la collectivité qui a cette compétence d'aménagement. Ce projet doit être déclaré d'Intérêt Général (**DIG**) pour que la collectivité puisse agir sur des terrains privés.

La procédure de DIG

C'est une procédure qui permet aux collectivités publiques d'entreprendre des travaux présentant un caractère d'intérêt général visant à l'aménagement et à la gestion des eaux (art. L211-7 du code de l'environnement). compétence dans ses statuts peut établir un projet

C'est une procédure indispensable pour réaliser des travaux financés sur fonds publics sur des propriétés privées. D'une durée de validité de 5 ans, c'est le maître d'ouvrage qui sollicite la **DIG** auprès du préfet. Après enquête publique, le Préfet déclare les travaux d'intérêt général par arrêté.

✓ **T P U**

Messieurs **BOINET**, **BRETTE** et **PEYRICHOUX** sont allés à la Communauté de Communes du **Pays de TULLE** le jeudi 13 Novembre, puis ils ont rencontré **Monsieur POUGET** des Services Fiscaux. Chaque commune doit désigner un représentant le plus rapidement possible. Lorsque tous les représentants seront connus, ils devront se réunir en une « Commission de transfert des charges » afin de préparer les éléments des budgets communaux et communautaires pour 2004.



✓ **Recrutement de Personnels**

La Communauté de Communes a engagé une série de recrutement afin de pouvoir exercer ses compétences. L'effectif de la Communauté s'élève actuellement à 7 agents et est composée de:

Viviane DELBEGUE, adjoint administratif 1^{er} classe : Administration générale - projets .

Véronique BIGOURIE, agent administratif : Administration générale - secrétariat-comptabilité .

Florence DIVERRES, chargée de mission : Animatrice du patrimoine.

Sylvain GUERIN, contrat emploi-jeune : Technicien rivière.

José RIBEIRO, chargé de mission : Coordinateur enfance-jeunesse.

Cécile STAELENS, contrat emploi-jeune : Agent de valorisation du patrimoine – habitat.

Thierry PEYRICHOUX, chargé de mission : Animateur PAYS D'EGLETONS, responsable de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, la communauté a également créé un poste d'agent de renfort pour des

interventions limitées dans le temps ou lors de tâches pointues.

Les effectifs actuels seront augmentés au 1^{er} janvier prochain par le transfert des agents enfance-jeunesse communaux à la Communauté.

✓ **Ouvrage Théâtral Permanent**

La création d'une résidence d'artistes destinée à l'accueil de compagnies de théâtre se précise... sans que ce projet soit totalement bouclé. Le travail avec le **Département**, la **Région** et l'**Etat** se poursuit.

Le programme de mise au norme de la signalisation de proximité se poursuit dans la partie sud de notre territoire (**Saint-Merd-de-Lapleau, Saint-Hilaire-Foissac, Lapleau**).

Darnets

Bulletin Municipal n°10, Décembre 2003

Edité par la Mairie 19300 Darnets

Directeur de la publication :

Valentin Cordero

IPNS

ISSN : Demande en cours

Pour terminer quelques dates à retenir

✓ **Fermeture de la Mairie du 22 Décembre au 02 Janvier inclus.**

✓ **Le 11 Décembre : Repas du « Club des aînés ».(nous espérons que le bulletin aura été distribué).**

✓ **Le 31 Décembre : Réveillon organisé par le Foyer Rural.**

Préparé par **M. DURAND** traiteur à **Chameyrat**.

Repas : **50 €** Réservations avant 24 Décembre

Renseignements au : **06.88.06.38.92**

ou au : **05.55.93.39.92**

Dépliants disponibles à ces numéros ou en Mairie.

✓ **Le 10 Janvier (à 18h) :Vœux du Maire .**

✓ **Le 25 Janvier 2004 : Repas des « Anciens » offert par la Municipalité.(Une surprise vous est paraît-il réservée).**

✓ **Bennes SIRTOM :**

du vendredi 23 avril au vendredi 30 avril 2004 (Fer)

du lundi 16 août au lundi 23 août 2004 (Encombrants)



Un taureau s'est glissé à l'insu de notre plein gré au milieu des sapins, du **Père Noël** et des bougies. Retrouvez-le !!!!!

Envoyez vos réponses à : **Père Noël** **Mairie 19300 Darnets**

Nous ferons suivre.....



Un aperçu



en miniature des pages



du calendrier de la Communauté de Communes



Le Maire, le Conseil
Municipal ainsi
que les *personnels* de la
Municipalité vous
souhaitent de Bonnes
Fêtes et une Bonne Année



